

# À qui m'adresser ?



Je choisis un

**Il a signé la charte de confiance « Tous au numérique ».**

Il s'engage à me guider et à me proposer des prestations de qualité au prix du marché. Les coordonnées des professionnels agréés sont disponibles sur [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) ou au 0970 818 818.

**! Je fais attention au démarchage à domicile !**

## Existe-t-il des aides ?

Afin de permettre à tous d'accéder à la télé tout numérique, l'État a prévu :

- **des aides financières** pour l'achat, l'adaptation ou l'installation d'une réception numérique dans ma résidence principale.
- **une assistance technique** pour la mise en service de mon poste principal et/ou la recherche et la mémorisation des chaînes. Cette aide gratuite à domicile est réservée aux personnes de plus de 70 ans ou souffrant d'un handicap  $\geq 80\%$ .

Pour plus d'informations sur ces aides, je contacte

[www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)

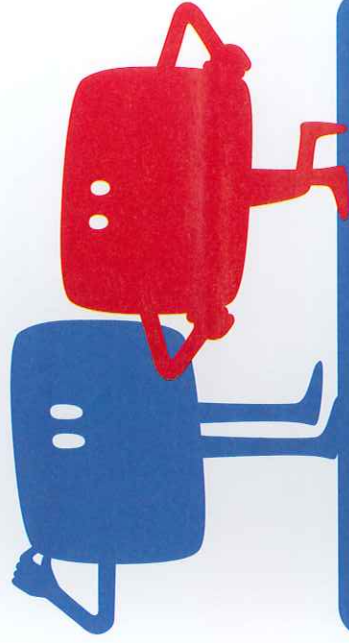
ou le **0970 818 818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

## Je sais maintenant l'essentiel !

- ✓ **Quand ?** Ma région passe à la télé tout numérique le 19 octobre 2010.
- ✓ **Que dois-je faire ?** Avant le passage, j'équipe tous mes postes reliés à une antenne râteau d'un mode de réception numérique. Après le passage, je recherche et je mémorise les nouveaux canaux des chaînes sur tous mes postes reliés à une antenne râteau.
- ✓ **À la rentrée,** je recevrai dans ma boîte aux lettres un guide complet à lire et à conserver précieusement.

# Poitou-Charentes



Mon passage à la télé tout numérique ?

C'est le  
**19 octobre 2010 !**

Plus d'informations sur  
[www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr)

ou en appelant le

**0970 818 818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)



Publié par France Télé Numérique.  
France Télé Numérique est un Groupement d'intérêt Public créé par l'article 100 de la loi du 30 septembre 1996 modifiée le 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. FTN regroupe l'État, France Télévisions, TF1, M6, Canal+ et Arte France. Il est chargé d'informer et d'assister les téléspectateurs dans le passage à la télé tout numérique.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Données valables au moment de la publication de ce dépliant, le 4 juin 2010.

POC-GFME-08-1101

BOIP © unimed. SIREN : 105 008 893



tous au numérique !